

yA/jG/cP

Délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°01 du 9 avril 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la décision n°2025-007 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux ;
Vu la décision n°2025-008 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n° 01 du 28 mars 2025, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la proposition du Président de l'Université concernant M. Olivier BRIFFAUT,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Monsieur Olivier BRIFFAUT en qualité de personnalité extérieure de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du conseil académique, représentant d'un établissement secondaire, pour une durée de quatre ans.**

Membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 9 avril 2025

Le Président de l'Université,



Yvan AUGUET

CPI : DFCU / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr